



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 8 avril 2025

PROCES-VERBAL

Séance du 8 avril 2025 :

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 8 avril à 20h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Sylvain TANGUY.

Date de convocation : 26 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 13

Étaient présents : Mesdames BARUSSEAU Sylvie, BARDIN Martine, FIZELLE Sonia, BENARD Blandine, CAMPIN Pascale, THURIN Jacqueline, STORDEUR Françoise ; Messieurs TANGUY Sylvain, MORIAUX Patrick, ESTRADE Jean-Luc

Absents ayant donné pouvoirs : Mesdames ROQUESALANE Pascale (à Madame BARUSSEAU Sylvie), LACAM Josette (à Madame BARDIN Martine) ; Monsieur NAGEL Xavier (à Madame BENARD Blandine).

Absents : Mesdames ECHELARD Cécile, BOUTTE Marie-Madeleine ; Messieurs DJODI Patrick, TRIBERT Hervé.

Madame BARDIN Martine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur TANGUY Sylvain ouvre la séance à 20h31.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Sylvain TANGUY

Monsieur Sylvain TANGUY présente l'ordre du jour et remercie le service financier et le CCAS pour la préparation des documents :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance
3. Décisions prises par délégation
4. Vote du compte financier unique 2024
5. Affectation du résultat 2024
6. Vote du budget primitif 2025
7. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations en 2025

Approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 Mars 2025

Rapporteur : Sylvain TANGUY

Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal relatif à la séance du 20 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

LECTURE DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Sylvain TANGUY

Absence de décision

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapporteur : Sylvain TANGUY

INTRODUCTION :

Le cycle budgétaire prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales se présente ainsi :

- ⇒ Le budget primitif de l'exercice N peut être voté jusqu'au 15 avril N et correspond au budget prévisionnel de l'année qui débute (art. L.1612-1). Le vote est reporté au 30 avril l'année de renouvellement de l'organe délibérant.
- ⇒ Le compte financier unique de l'exercice N-1 peut être voté jusqu'au 30 juin N et correspond au bilan de l'année écoulée (art.L.1612-12).

Etant donné que les comptes 2024 du CCAS ont pu être vérifiés par la trésorerie de Sainte Geneviève des Bois, le Conseil d'administration est en mesure de voter à la fois les délibérations de clôture de l'exercice 2024 et le budget 2025.

Dans le cas contraire, le vote du compte financier unique 2024 aurait été postérieur au vote du budget 2025.

Pour chaque budget, l'arrêté des comptes de l'exercice 2024 nécessite deux délibérations et l'ouverture des crédits 2025 une seule :

1. L'approbation du compte de financier unique ou CFU

A compter de 2024, le CFU se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable.

Les services de la mairie et ceux de la trésorerie ont contrôlé la cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

2. L'affectation du résultat 2024 (art. L.1612-4 et L.2311-5)

Le résultat arrêté au 31 décembre 2024 doit être intégré dans le nouveau budget 2025.

3. Une troisième délibération concerne le vote du budget primitif 2025.

Les comptes 2024 étant clôturés, le budget 2025 est voté avec la reprise du résultat de 2024.

Sans débat,

Hors présence de Monsieur Sylvain TANGUY Président,

Le Conseil d'administration,

Elit comme président(e) de séance Madame Sylvie BARUSSEAU,

VU l'article 205 de la Loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la

généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dépôt de candidature effectué par la Commune de Le Plessis-Pâté pour mettre en œuvre le Compte Financier Unique dès l'exercice 2024,

VU le CFU 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Le Plessis-Pâté,

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés de cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

CONSIDERANT les dispositions de l'article L221-14 du CGCT qui prévoient que le Président doit se retirer au moment du vote et ne peut donner ou recevoir une procuration à ou de l'un des membres de sa majorité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Le Plessis-Pâté, présenté et résumé dans le tableau ci-dessous :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER (montants TTC)				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00	25 559,21	25 559,21
	Recettes réalisées	0,00	94 762,87	94 762,87
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 706,32	77 700,00	83 406,32
	Dépenses réalisées	0,00	46 485,15	46 485,15
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	0,00	48 277,72	48 277,72
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	5 706,32	52 140,79	57 847,11
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	5 706,32	100 418,51	106 124,83
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	5 706,32	100 418,51	106 124,83

Ainsi délibéré.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Rapporteur : Sylvain TANGUY

Sans débat,

Sur présentation de Monsieur Sylvain TANGUY Président,

Le Conseil d'administration,

Après le vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2024, le Conseil d'administration doit procéder à l'affectation des soldes de section 2024 suivants :

- un excédent de fonctionnement de 100 418,51 €
- un excédent d'investissement de 5 706,32 €

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- 100 418,51 € au compte de recettes 002 - résultat de fonctionnement reporté
- 5 706,32 € au compte de recettes 001 - résultat d'investissement reporté

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

AFFECTE LE RESULTAT de l'exercice 2024 dans le budget primitif 2025 comme indiqué ci-dessus.

Ainsi délibéré.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Sylvain TANGUY

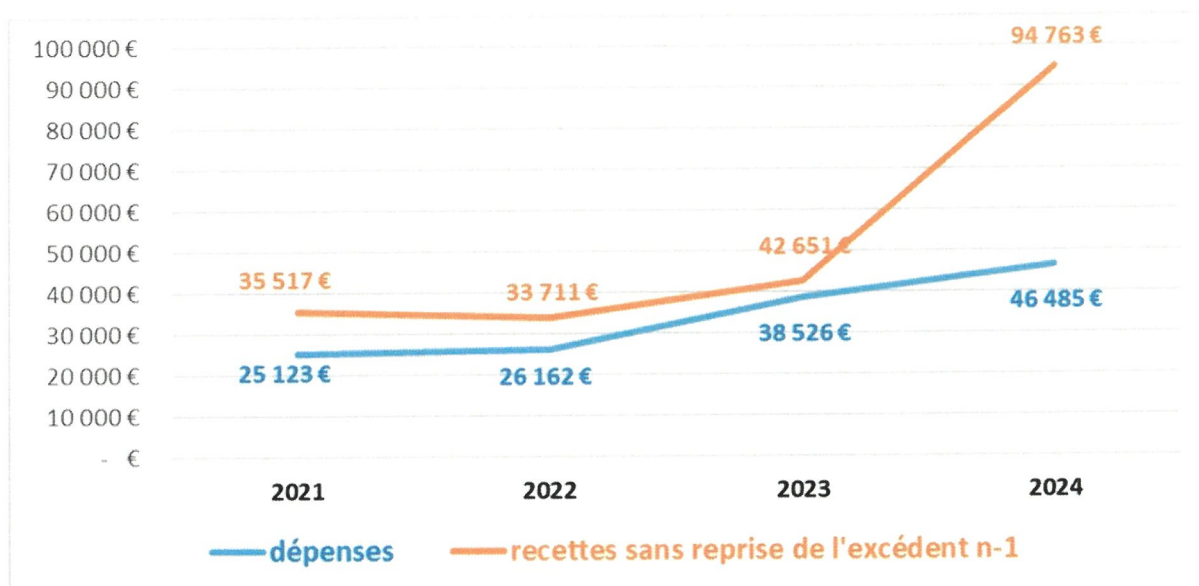
I- Evolution de la section de fonctionnement

Résultats du compte administratif 2024 :

- Excédent de fonctionnement de l'exercice = 48 277,72 €
- Solde d'investissement de l'exercice = 0 €
- Résultats 2023 reportés :
 - +52 140,79 € en fonctionnement
 - +5 706,32 € en investissement

Soit un excédent global de $48\,277,72 + 52\,140,79 + 5\,706,32 = 106\,124,83$ €

	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Dépenses	25 123 €	26 162 €	38 526 €	46 485 €	126 150 €
Recettes sans l'excédent n-1 reporté	35 517 €	33 711 €	42 651 €	94 763 €	25 731 €
dont subvention de la commune	30 500 €	30 500 €	38 500 €	31 200 €	24 000 €
Excédent n-1 reporté	30 073 €	40 467 €	48 016 €	52 141 €	100 419 €
Recettes totales	65 591 €	74 179 €	90 667 €	146 904 €	126 150 €



En 2023, les effets de la crise sanitaire s'effacent enfin. En 2024, le CCAS a bénéficié d'un legs généreux. Cette recette exceptionnelle sera consacrée en 2025 à la politique de maintien à domicile.

En investissement, le budget du CCAS a comporté des écritures d'ordre en 2013 pour amortir des immobilisations achetées les années précédentes (logiciels et matériels informatiques, mobilier). Depuis, la section d'investissement doit être approvisionnée à hauteur de 5 706,32 € pour équilibrer l'excédent qui est reporté d'une année sur l'autre.

Notion d'épargne :

L'épargne brute = recettes réelles – dépenses réelles de la section de fonctionnement

Il s'agit des dépenses et recettes de l'année, le résultat antérieur reporté n'est pas pris en compte (excédent de l'année précédente figurant en recettes de fonctionnement au 002) ni les recettes exceptionnelles de cession (art. 775).

L'épargne nette = épargne brute – amortissement du capital de la dette

Le CCAS n'ayant pas d'emprunt à rembourser, l'épargne nette est équivalente à l'épargne brute figurant dans le graphique ci-dessous.



✓ En 2025, la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du service de portage de repas à domicile, pourra avoir des incidences financières sur le budget du CCAS.

✓ Pérennisation de la politique d'aide en 2025 :

- ⇒ Secours d'urgence et chèques services alimentaires, hygiène & vestimentaires.
- ⇒ Aides aux personnes (notamment pour des factures impayées : loyers, énergie, obsèques, cantines, accueil de loisirs, classes de découverte...)
- ⇒ Secours d'urgence et chèques services alimentaires, hygiène & vestimentaires.
- ⇒ Noël social (cartes cadeaux en décembre) à destination de personnes ou familles en difficultés, accompagnées par le CCAS.
- ⇒ Dans le cadre d'une convention ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement), le CCAS collabore depuis 2023 avec une association d'insertion par le logement, l'AISH, qui a pour mission d'accompagner des ménages rencontrant des difficultés liées au logement.

✓ Le service de transport communal dénommé « Plessis-Bus » a été mis en place en 2024 et continuera de se développer en 2025. Ce service de transport aide les seniors de plus de 65 ans (à mobilité difficile) et les personnes en situation de handicap (en capacité de se déplacer) à se rendre en courses, à des rendez-vous médicaux (non récurrents) et dans divers établissements et administrations.

✓ Dans le cadre de sa politique sociale, le CCAS a accordé pour la première fois en 2024 une allocation énergie pour les publics les plus fragiles sur le plan économique. Sa reconduction est à l'étude pour 2025.

✓ Dans le cadre de sa politique sociale et suite à l'analyse des besoins sociaux, le CCAS souhaite diversifier ses actions et toucher de nouveaux publics : Une sortie à la mer à destination des familles sera à nouveau organisée avec le service Seniors.

✓ Le CCAS proposera également des sessions de formation « aux gestes qui sauvent » en partenariat avec la Croix-Rouge, s'adressant à tout public.

En 2025, le CCAS participera pleinement aux grands événements que sont :

- la semaine bleue, semaine nationale des personnes âgées et des retraités ayant pour objectif de développer et de valoriser la place que les aînés doivent occuper dans la communauté et ce, quels que soient leur âge et leur autonomie.

- Octobre rose, campagne annuelle mondiale de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

✓ Une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la commune a été réalisée en 2023 par un prestataire, celle-ci devra être mise à jour à compter de 2026.

II- Les subventions de fonctionnement versées

Le CCAS propose d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes en 2025 :

- 3 500 € à l'épicerie sociale « Sucre d'Orge » de Brétigny-sur-Orge en charge de l'aide aux personnes en grande difficulté matérielle et financière, de l'approvisionnement en produits de première nécessité à 10% du prix normal, de l'aide à la réinsertion et de l'animation pour les jeunes enfants ;
- 1 200 € à l'association SNL « Solidarités Nouvelles pour le Logement » qui s'engage pour rendre le logement accessible aux personnes en situation de précarité.

- 1 000 € aux « Restaurants du cœur » de Brétigny-sur-Orge, qui font de la distribution alimentaire et vestimentaire, de l'alphabétisation, de l'aide à la constitution de dossiers (surendettement ...) ;
- 300 € à « Phoenix et Dragons » qui aide et accompagne des adultes et des enfants atteints du cancer afin de leur redonner confiance et estime de soi en proposant des activités sportives, artistiques et de développement personnel.
- 1 000 € à l'AISH, Association d'Insertion Sociale par l'Habitat, qui accompagne des locataires dans leur accès au logement qu'il s'agisse d'une première expérience locative ou d'un relogement avec pour objectifs principaux l'accès à la totalité des droits liés au logement et à l'appropriation du nouveau lieu de vie. Elle a pour mission également d'accompagner des locataires pour lesquels il a été identifié une problématique mettant en danger le maintien dans le logement.

Une réserve de crédits de 2 500 € restera à attribuer en cours d'année si besoin.

Le CCAS ne prévoit pas d'investissement en 2025 et ce budget n'a pas d'emprunt.

Sans débat,

Sur présentation de Monsieur Sylvain TANGUY Président,

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5217-10-4 transposable aux communes, qui stipule que le projet de budget doit être communiqué aux membres du conseil avec les rapports correspondants douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget,

Considérant que la communication du projet de budget et des rapports correspondants a été effectuée le 26 mars 2025,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 20 mars 2025 votant le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 et son rapport,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du 8 avril 2025 votant le compte financier unique de l'exercice 2024 et affectant le résultat 2024 dans le budget primitif 2025,

Vu le projet de budget présenté et l'examen par le Conseil d'administration section par section des dépenses et des recettes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

VOTE le Budget Primitif 2025 du CCAS, avec la reprise des résultats 2024, qui se présente ainsi :

- Section d'investissement : 5 706,32 € équilibrée en recettes et en dépenses
- Section de fonctionnement : 126 150,00 € équilibrée en recettes et en dépenses.

Ainsi délibéré.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS EN 2025

Rapporteur : Sylvain TANGUY

Le CCAS propose d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes en 2025 :

- 3 500 € à l'épicerie sociale « Sucre d'Orge » de Brétigny-sur-Orge en charge de l'aide aux personnes en grande difficulté matérielle et financière, de l'approvisionnement en produits de première nécessité à 10% du prix normal, de l'aide à la réinsertion et de l'animation pour les jeunes enfants ;
- 1 200 € à l'association SNL « Solidarités Nouvelles pour le Logement » qui s'engage pour rendre le logement accessible aux personnes en situation de précarité ;
- 1 000 € aux « Restaurants du cœur » de Brétigny-sur-Orge, qui font de la distribution alimentaire et vestimentaire, de l'alphabétisation, de l'aide à la constitution de dossiers (surendettement, retraite) ... ;
- 300 € à « Phoenix et Dragons » qui aide et accompagne des adultes et des enfants atteints du cancer afin de leur redonner confiance et estime de soi en proposant des activités sportives, artistiques et de développement personnel ;
- 1 000 € à l'AISH, Association d'Insertion Sociale par l'Habitat, qui accompagne des locataires, à l'occasion d'une première expérience locative ou d'un relogement, avec pour objectif l'autonomie de la personne, son accès aux droits liés au logement et à l'appropriation d'un nouveau lieu de vie ;

En 2025, la subvention aux Restaurants du cœur est relevée de 800 € à 1 000 € compte tenu du contexte économique et de l'augmentation du nombre de repas distribués sur le plan départemental et national.

Une réserve de crédits de 2 500 € reste à attribuer en cours d'année si besoin.

Sans débat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R.123-19 et suivants,

VU la Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République qui a introduit un article 10-1 dans la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, relatif à la souscription d'un contrat d'engagement républicain pour toute association ou fondation qui sollicite l'octroi d'une subvention auprès d'une autorité administrative,

CONSIDERANT les demandes de collaboration et de subvention adressées par plusieurs associations,

CONSIDERANT que les associations ayant déposé un dossier de demande de subvention ont souscrit un contrat d'engagement républicain (attestation de souscription signée en 2025 le 03/01 pour Phoenix et Dragons, le 07/01 pour AISH, le 21/01 pour SNL, le 31/01 pour les Restaurants du Cœur, le 12/03 pour l'Epicerie sociale),

Le Conseil d'administration,

Madame CAMPIN Pascale ne prenant pas part au vote pour l'association Epicerie Sociale « Sucre d'Orge »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'année 2025 :

Nom de l'association	Adresse de l'association	Objet de l'association	Subvention 2025
Epicerie Sociale « Sucre d'Orge »	29 rue Edouard Branly 91220 Brétigny-sur-Orge	L'aide aux personnes en grande difficulté matérielle et financière, l'approvisionnement en produits de première nécessité à 10% du prix normal, l'aide à la réinsertion et l'animation pour les jeunes enfants	3 500 €
SNL Essonne	24 rue de l'Alun 91630 Marolles-en-Hurepoix	Rendre le logement accessible aux personnes en situation de précarité.	1 200 €
AISH	49 rue de Vilgénis 91300 Massy	Association d'Insertion Sociale par l'Habitat qui accompagne des locataires dans leur accès au logement qu'il s'agisse d'une première expérience locative ou d'un relogement avec pour objectifs l'accès à la totalité des droits liés au logement et à l'appropriation du nouveau lieu de vie. Accompagne également des locataires ayant une problématique mettant en danger leur maintien dans le logement.	1 000 €
Restaurants du Cœur	5 avenue de l'Orme 91080 Evry-Courcouronnes	L'aide alimentaire aux personnes défavorisées, l'aide à l'insertion sociale, la distribution alimentaire et vestimentaire gratuite au centre de Brétigny-sur-Orge	1 000 €
Phoenix et Dragons	10 rue de la Tour des Dames 75009 Paris	L'aide et l'accompagnement des adultes et des enfants atteints du cancer afin de leur redonner confiance et estime de soi en proposant des activités sportives, artistiques et de développement personnel.	300 €
TOTAL			7 000 €

DIT que les crédits prévus au budget du CCAS à l'article 65748 s'élèvent à 9 500 € en totalité, 7 000 € étant affectés comme indiqué dans le tableau ci-dessus et une réserve de crédits de 2 500 € restant à attribuer si besoin.

Ainsi délibéré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à Le Plessis-Pâté, le 30/04/2025

Le Président du CCAS



Sylvain TANGUY

La Secrétaire de Séance

Martine BARDIN